

## Présenter un faux cdi a une agence immobilière

Par **sophie**, le **16/05/2011** à **13:03** 

Bonjour,

Quels sont les risques en présentant un faux CDI a une agence immobilière pour avoir un appartement en location? Nous avons un CDD de 1 ans que nous souhaitons reconduire. Comme nous avons changé de departement nous nous donnons 2 ans d'adaptations avant d'accepter un CDI. Nous avons les moyens d'honnorer les paiements mais les agences ne veulent rien savoir.

Merci

Par chaber, le 16/05/2011 à 14:49

bonjour

Établir, utiliser une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou falsifier une attestation ou un certificat qui étaient exacts :

Les peines encourues sont : 1 an de prison maximum et/ou 15.000 euros d'amende maximum

Par sophie, le 16/05/2011 à 16:09

Merci de me répondre si vite. Je viens d'avoir l'agence et il se contente de l'attestation de

l'employeur,qui est fausse mais faite par l'employeur quand même...J'ai juste menti a l'agence.Dans la mesure où tous les paiement de loyer seront effectués pensez vous que l'on peut me faire payer une amende?

En fait cela peut se retourner contre moi que si on a des soucis de paiement.

Par chaber, le 16/05/2011 à 16:51

Evitez tout incident de paiement